

- DEUXIÈME AFFICHAGE - APPEL DE CANDIDATURE - PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

En vertu de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, chaque commission scolaire doit désigner une personne pour occuper la fonction de protecteur de l'élève.

Depuis 2016, les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec ont convenu de désigner une même personne sous le titre de protecteur de l'élève.

- La Commission scolaire de la Baie-James dessert une clientèle d'environ 1 742 élèves jeunes et 350 adultes, qui sont répartis dans sept écoles primaires, une école primaire-secondaire, quatre écoles secondaires, un centre de formation générale aux adultes et un centre de formation professionnelle.
- La Commission scolaire Harricana dessert 17 municipalités et deux territoires non organisés de la MRC d'Abitibi. Elle accueille un peu plus de 4 000 élèves, jeunes et adultes, et compte 26 immeubles répartis dans 15 municipalités de son vaste territoire. Plus précisément, elle possède 19 bâtiments d'écoles primaires, deux écoles secondaires et deux centres, soit en formation professionnelle et en formation générale des adultes.
- La Commission scolaire du Lac-Abitibi dessert une clientèle de plus de 3 300 élèves jeunes et adultes, qui sont répartis dans de sept écoles institutionnelles, qui comportent 17 pavillons établis dans les villes et villages de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- La Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois offre des services éducatifs à plus de 6 000 élèves jeunes et adultes. Plus de 1 000 employés font partie de cette grande équipe, répartie dans 19 établissements scolaires, soit 13 écoles primaires, 4 écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et un centre de formation générale des adultes.
- La Commission scolaire de Rouyn-Noranda, dessert une clientèle d'environ 5 300 élèves en formation générale des jeunes, d'environ 250 élèves en formation professionnelle et d'environ 260 élèves en formation générale des adultes qui sont répartis dans 17 écoles primaires, deux écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et un centre de formation générale des adultes
- La Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dessert une clientèle d'environ 1 900 élèves en formation générale des jeunes, répartie entre 8 écoles institutionnelles au primaire et 4 écoles au niveau secondaire. En formation professionnelle et en formation générale des adultes, il y a plus de 360 élèves qui fréquentent les deux centres et les deux pavillons. Le service de formation à distance pour les adultes dessert une clientèle d'environ 2 700 élèves.

Le protecteur de l'élève assure une neutralité dans un processus de résolution de conflits ou de problèmes. Ce processus de médiation se développe en vue d'améliorer la qualité des services.

Nature de la fonction de protecteur de l'élève

- Recevoir et traiter les plaintes, conformément aux règlements sur la procédure de traitement des plaintes adoptés par chacune des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec,
- Être accessible et donc en mesure de rencontrer les plaignants ou d'échanger avec eux par téléphone en dehors des heures régulières de travail et en se déplaçant parfois auprès de ces personnes.

- Le cas échéant, rédiger un rapport écrit au conseil des commissaires concernés, présentant son avis sur le bien-fondé des plaintes reçues durant le mois et les correctifs qu'il propose. Se présenter, sur demande, devant le conseil des commissaires afin d'expliquer les éléments de son rapport et répondre aux questions des commissaires.
- Transmettre annuellement à chacune des commissions scolaires un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes reçues, la nature des correctifs recommandés ainsi que les suites qui ont été données à ces recommandations. Le rapport annuel du protecteur de l'élève sera joint au rapport annuel de chaque commission scolaire.

Profil recherché

La sélection des candidates et des candidats s'effectuera par un comité représentant les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et à partir d'un profil recherché, selon les critères suivants :

- Avoir un intérêt pour le monde scolaire, sans toutefois avoir eu un lien d'emploi avec une commission scolaire.
- Avoir une capacité à s'approprier rapidement les principales politiques, directives des six commissions scolaires et les grandes lignes des règles de conduite et de sécurité des établissements, susceptibles d'engendrer habituellement des plaintes.
- Posséder des aptitudes d'écoute, d'empathie, de médiation et en résolution de problèmes.
- Avoir une bonne disponibilité afin de respecter les échéanciers prévus aux règlements sur la procédure de traitement des plaintes.

Qualifications requises

- Détenir un diplôme d'études postsecondaires dans une discipline pertinente, de préférence dans les sciences sociales.
- Détenir une expérience pertinente où les caractéristiques du profil recherché ont été mises en pratique.

Honoraires

Un montant de base annuel de 6 000 \$ est prévu et la personne retenue recevra des honoraires sur la base d'une tarification à l'heure (85 \$ de l'heure). Ce poste est sur appel; selon les demandes reçues (par téléphone ou par courriel).

Les personnes intéressées à occuper cette fonction doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de présentation **d'ici le 13 mars 2020, 16 h** à :

Monsieur Stéphane Morrissette
Secrétaire général
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
70, rue des Oblats Est, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9
secgen@csrn.qc.ca